



L'AVENIR DU NORD

ORGANE LIBERAL DU DISTRICT DE TERREBONNE.

LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE NÔTRE
MUS VERRONS PROSPÉRER LES FINS DE L'AVENIR
(D. S. L. T.)



Abonnement : Un an (Canada) \$2.00
" (Etats-Unis) 2.50
Strictement payable d'avance.

DIRECTEUR :
JULES-EDOUARD PRÉVOST
SAINT-JÉRÔME (Terrebonne) P. Q.

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION :
ANDRÉ MAGNANT

Annonces : 15 c. la ligne agate, par insertion.
Annonces légales : 10 c. la ligne agate, 1ère
insertion ; 6c. la ligne, insertions subséquentes.

LABELLÉ

L'administration Borden-Meighen

LES CHEMINS DE FER

Une des choses sur lesquelles l'administration Meighen a raison de redouter le jugement de l'électorat, c'est sa politique des chemins de fer. Aussi, pour égarer l'opinion publique effrayée par leurs scandales, pour inciter et leurs abus de confiance, les conservateurs s'égosillent-ils à crier sur toutes les tribunes politiques du pays : C'est la faute de Laurier !

L'excuse est puérile, mais elle constitue un mensonge éhonté. Nous l'avons déjà prouvé, mais comme le candidat meigheniste dans le comté de Terrebonne, M. André Fauteux, et ceux qui l'appuient, cherchent à innocenter leur chef à ce sujet en rejetant sur le parti libéral les fautes que nos gouvernants d'Ottawa ont commises, laissons parler les documents officiels et l'on verra que nos adversaires professent un souverain mépris pour la vérité.

Les conservateurs prétendent que Laurier, en encourageant inconsidérément la construction des chemins de fer, est cause que certaines compagnies se sont trouvées incapables de faire honneur à leurs affaires et que, pour éviter un désastre, le gouvernement a été forcé d'assumer leurs obligations.

Rien n'est plus faux.

Voici un extrait d'un rapport officiel, en date de 1917, que les orateurs ministériels se gardent bien de citer car il démolit la base de leur argumentation :

" L'augmentation du nombre de milles de voies ferrées a de beaucoup dépassé l'augmentation de la population. En 1901, avec une population de 5,371 315 âmes, le Canada avait 18,140 milles de voies ferrées en opération : approximativement un mille de chemins de fer pour 300 habitants. En 1911, la population était de 7,206 643, soit une augmentation de 34 p. c., et le nombre de milles de voies ferrées était de 25,400, ou une augmentation de 40 p. c. : environ un mille de chemins de fer par 284 habitants. Depuis 1911, il est entendu que la population n'a pas beaucoup augmenté, mais le nombre de milles de voie ferrée, en opération ou en construction, a été porté à 40,484 milles. En d'autres termes, le Canada a aujourd'hui, avec une population de 7,500,000 âmes, seulement 115 habitants par mille de voie ferrée."

Ainsi, en dix ans du régime libéral de Laurier, il s'est construit 7,260 milles de chemins de fer ; tandis qu'en cinq ans du régime Borden-Meighen il s'est construit 15,184 milles de chemins de fer. On remarquera — et c'est très important — que l'augmentation de la longueur du réseau ferroviaire a pour ainsi dire marché de pair avec l'accroissement de la population, sous le gouvernement Laurier. Au contraire, de 1911 à 1916 — le rapport que nous citons a été écrit en 1917 — après que les conservateurs furent montés au pouvoir, la population est presque restée stationnaire, mais nous comptons 15,184 milles de chemins de fer de plus.

Ce rapport est celui de la commission d'enquête nommée par le gouvernement Borden pour s'enquérir de la situation des chemins de fer et dont faisait partie sir Henry Drayton, le ministre des finances du cabinet Meighen.

Les conservateurs ne peuvent attaquer l'authenticité ni la véracité de ce document écrit par un de leurs chefs. Et ainsi se trouve prouvée à l'évidence la vérité de notre accusation quand nous disons que nos adversaires, par leur politique extravagante et imprévoyante, sont responsables de la quasi faillite de nos chemins de fer.

Et ils ont mis le comble à leur extravagance en achetant des chemins de fer en banqueroute.

Le Canadien-Nord fut le premier à jeter des cris de détresse en se tournant du côté du gouvernement. Celui-ci s'empressa de lui venir en aide. Par le statut de 1914, le Parlement conclut avec cette compagnie une convention par laquelle il lui garantissait ses obligations jusqu'à concurrence de \$45,000,000, à condition que si le Canadien-Nord ne pouvait faire face à ses engagements, le gouvernement aurait droit de s'emparer du réseau.

Quand cette loi fut discutée, le ministre des finances et le solliciteur général (c'était alors M. Meighen) appuyèrent avec force sur la sévérité de cette clause qui, déclarèrent-ils à la Chambre, donnait au gouvernement le droit de prendre possession des biens de la compagnie, si cette dernière ne remplissait pas les obligations qu'elle contractait ; cette prise de possession devait se faire par décret du conseil, sans aucune formalité judiciaire.

Or, le Canadien-Nord devient incapable de remplir ses obligations ; c'est ce que déclare le ministre des finances le 1er août 1917.

" La compagnie manque de fonds pour le paiement des intérêts hypothécaires."

"... La compagnie doit utiliser ses recettes pour acquitter le coût des améliorations acheter du matériel, et effectuer les versements dus sur le matériel roulant. Voilà donc pour quelle raison elle n'est pas en mesure d'acquitter les intérêts sur ses obligations permanentes."

La convention de 1914, article 21, définit ce qui constitue un cas de défaut :

" (a) Si le Canadien-Nord manque de payer le capital ou l'intérêt des valeurs garanties," etc.

Interprétant les articles 21 et 24 de la loi de 1914, voici

comment s'exprimait sir Herbert Ames, un membre important du parti conservateur :

" Le contrat stipule d'une façon précise ce qui constitue un cas de défaut. La définition est si claire qu'il ne saurait y avoir de malentendu. Si le Canadien-Nord ne paie pas d'intérêt sur les obligations qui vont être émises, pour soutenir la garantie que nous autorisons actuellement, ou s'il n'exécute pas à la lettre l'une ou l'autre des conditions contenues dans le contrat, et qui accompagnent cette garantie, il est en défaut."

Ce droit indiscutable, si formellement établi, le gouvernement a négligé de s'en prévaloir ; il l'a éludé au moyen d'un nouveau projet décrétant l'achat du capital-action de la compagnie, et en acquérant ce capital-action, le gouvernement se substitue au Canadien-Nord et il prend l'obligation morale de payer toutes ses dettes connues et inconnues.

Mais ce que le gouvernement a acquis n'a aucune valeur, d'après le rapport des commissaires-enquêteurs nommés par le gouvernement lui-même. En effet, on peut lire à la page 43 de leur rapport : " Nous trouvons que la valeur de la voie et du matériel est clairement moindre que le montant des dettes, à ce point de vue, il ne reste rien aux actionnaires."

D'après ce même rapport, le gouvernement a acquis une propriété dont la valeur est estimée à \$370,000,000 et qui est grevée d'une dette de \$400,000,000. Ce qui revient à dire qu'il paye \$30,000,000 de plus que la propriété dont il a pris possession. En outre, il s'oblige de payer \$10,000,000 à Mackenzie & Mann et consorts pour des actions dont la valeur est absolument nulle.

On nous fait donc acheter les actions d'une compagnie qui, présentement ne fait pas honneur à ses engagements, quand nous ne saurions trop le répéter — le gouvernement avait le droit de s'en emparer sans verser un sou, en vertu de la convention de 1914.

Ce sont donc des millions jetés à l'eau au moment où le Canada a tant besoin d'argent, lorsque nos revenus ne suffisent pas à payer nos dépenses, lorsque le peuple est taxé et surtaxé, lorsque le travailleur, le salarié a de la peine à subvenir aux besoins de sa famille sans s'endetter !

Et voilà le scandale, un des plus monstrueux que l'on connaisse.

Mais, en vérité, peu importe au gouvernement Borden-Meighen l'intérêt du peuple du Canada. Ce qu'il a toujours préféré c'est de favoriser ses amis, les gros financiers de Toronto, qui étaient les créanciers-gagistes de la compagnie : MacKenzie & Mann, la banque du Commerce et la National Trust Co. pour ne citer que ceux-là.

M. Borden était fort pressé de faire plaisir à ces capitalistes. C'est ainsi qu'il a laissé traîner 102 jours le bill de la conscription devant la Chambre, et qu'il a fait passer celui du Canadien-Nord moins de trente jours après son introduction, et encore dût-il le faire en appliquant la règle de clôture, c'est-à-dire en bâillonnant les députés qui s'opposaient à cette loi.

De toutes les lois qui font la honte du régime Borden-Meighen, le bill d'achat du Canadien-Nord est peut-être la plus vile et la plus scandaleuse.

Elle fut adoptée malgré l'opposition, en dépit des protestations des financiers de Toronto et de Montréal, parmi lesquels se trouvaient des conservateurs marquants, des ouvriers, en un mot des représentants de toutes les classes de la société.

Dans une protestation signée en 1917 par un groupe de financiers influents de Montréal, on y déclarait que l'achat du Canadien-Nord constituait pour le Canada " un fardeau d'une lourdeur inestimable qui sera assurément plus grand que tous ceux que le pays a eu à supporter, la dette de guerre exceptée." Ces hommes d'affaires protestèrent contre l'achat du Canadien-Nord, disant que c'était là " l'entreprise la plus onéreuse et la plus hasardeuse qu'aucun gouvernement canadien ait jamais envisagée."

Le Grand-Tronc passa sous le contrôle de l'Etat aux derniers jours de la session spéciale de 1919, convoquée pour la ratification du traité de Versailles. Cela causa un scandale énorme et souleva l'indignation dans tout le pays.

Tous les hommes d'affaires protestèrent. Voici la résolution adoptée à l'unanimité, le 16 octobre 1919, par l'Association des Manufacturiers canadiens (section de la province de Québec) :

" Attendu que les graves responsabilités déjà assumées par le Dominion du Canada par l'acquisition et l'opération de chemins de fer, lesquelles responsabilités ajoutant à l'énorme dette publique considérablement augmentée par les dépenses de guerre qui ont entraîné un lourd fardeau de taxes sur les épaules du peuple ;

" Attendu que les résultats obtenus, tant au Canada qu'aux Etats-Unis, en matière de nationalisation de chemins de fer, n'ont pas été satisfaisants ;

" Qu'il soit résolu que la section de la province de Québec de l'Association des Manufacturiers canadiens, réunie en assemblée, le soir de ce 16ème jour d'octobre 1919, se prononce contre la nationalisation du Grand-Tronc par le gouvernement fédéral."

Est-ce Laurier, est-ce le parti libéral qui a acheté le Cana-

Hier, Aujourd'hui, Demain

Ce qu'était M. André Fauteux.
Ce qu'il est. Ce qu'il sera.

En 1911, M. André Fauteux, candidat dans le comté de Deux Montagnes, avait accepté le programme nationaliste et tous ses discours avaient pour thème : Nous ne devons rien à l'Angleterre, etc.

Aujourd'hui, M. André Fauteux est candidat conservateur dans le comté de Terrebonne. Il est ministre et collègue de M. Meighen, l'homme qui s'engageait à sacrifier pour l'Angleterre jusqu'au dernier homme et jusqu'au dernier sou du Canada, et il défend la conscription.

Que sera M. André Fauteux, demain ? Rien, car il sera honteusement battu le 6 décembre.

Haut les cœurs !

La campagne électorale prend chaque jour des proportions de victoire et, comme l'aigle de Napoléon, vole de clocher en clocher pour annoncer au peuple la grande résurrection de toutes les libertés, le 6 décembre.

Il peut y avoir certains déboires, mais le cœur d'un vrai patriote brise tous les liens lorsque ces liens tendent à lui faire négliger une cause sacrée.

Aussi, par contre, nombreux sont les encouragements qui viennent de partout redonner au lutteur le courage qui triomphe de toutes les intrigues.

Libéraux de Terrebonne, continuons la belle lutte si bien commencée et cela sans fléchir, sans même nous laisser bernier par certaines promesses.

Les nationalistes de 1911 peuvent avoir changé ; ceux de 1917 ont cru bon de venir prêcher la doctrine de Meighen, mais cela ne compte pas dans la mesure de l'opinion publique.

Et la meilleure preuve d'une victoire libérale est dans le geste d'un vieux conservateur de Saint-Jovier — solide comme les souches de pin qui pointent encore après 60 ans sur les chaumes de sa terre — lequel nous disait, lundi soir, après une magnifique assemblée :

— M. Nantel, votre discours m'a ému et, comme vous, je dis que le parti des Cartier, des Chapleau, des Alphonse Nantel, est bien mort. Et c'est Borden, c'est Meighen qui l'ont tué. Comme vous je serai libéral et je vous remercie d'être venu prêcher la bonne parole. Saint-Jovier donnera une belle majorité à M. Prévost.

Et les nombreuses mamans heureuses de nous montrer leurs bébés blonds, gras-soufflets de carresses comme de lait seront au poil le 6 décembre. La chair de leur chair ne sera pas de la chair à canon si leur vote peut compter et combien il comptera.

Oui, la campagne électorale se déroule en un ouragan de succès et les quelques nuages qui peuvent venir de temps à autre obscurcir les beautés de la lutte serviront à rendre plus brillants les beaux rayons du libéralisme non seulement dans Terrebonne mais dans tout le pays, le 6 décembre prochain.

Compatriotes, haut les cœurs ! Tous ensemble continuons la bataille en faveur de la cause libérale canadienne au succès de laquelle nous avons, et de vieille date, consacré notre faible talent, notre santé et toutes nos énergies !

ADOLPHE NANTÉL

Variations sur un thème unique

Il est peut-être exagéré de dire, après Emile Augier, que "l'ivrogne est comme le soleil : tout tourne autour de lui." Mais c'est certain qu'il sait remplir son verre.

— Moi, dit M. André Fauteux, je REMPLIS mon bulletin de présentation.

o o o

Scène vécue dans le corridor d'un grand hôtel de Montréal :

Un secrétaire très empressé introduit les visiteurs auprès d'un homme politique bien solennel :

— Monsieur le ministre, dit le fonctionnaire, il y a là un inconnu qui insiste pour vous parler.

— Demandez sa carte, répond le collègue de M. Meighen.

— Il n'en a pas, revient dire le secrétaire, mais il prétend qu'il a signé votre bulletin de présentation dans votre élection contre Echier.

— Alors, qu'il entre ce fidèle ami.

dien-Nord et le Grand-Tronc, ajoutant de ce fait des centaines de millions à notre dette ?

Non. C'est Borden, c'est Meighen. Et tous ceux qui se sont associés à ce dernier, qui sont devenus ses collaborateurs, M. André Fauteux, par exemple, doivent être jugés et condamnés. Ils le sont déjà ; ils le sentent, car ils savent que l'on ne peut pas toujours tromper impunément le peuple, souverain juge des hommes politiques.

JACQUES LEVRAI

M. Meighen se proclame le père de la conscription

M. Meighen vient de donner lui-même le plus formel démenti aux affirmations de ses nouveaux ministres, MM. Belley, Normand, Monty et Fauteux, qui voudraient faire croire à la population de Québec que M. Meighen n'est pas l'auteur de la loi de conscription.

" I favoured conscription, I introduced the military service act. I spoke for it time and again in the House of Commons and in every province in the Dominion ", telles sont les paroles que M. Meighen a prononcées à Shawinigan-Falls.

" J'ai favorisé la conscription. J'ai présenté en Chambre la loi du service militaire. Je m'en suis fait l'avocat à maintes reprises à la Chambre des communes et dans chacune des provinces du Dominion."

Les opinions de M. King SUR LA QUESTION DU TARIF

L'Information, journal qui s'occupe exclusivement de questions d'affaires, de finances et d'économie politique, résume ainsi les idées de M. Mackenzie King sur le tarif. Se basant sur une demi douzaine de discours récemment prononcés par M. King, l'Information dit :

Ces opinions, cette profession de foi, pourraient être résumées comme suit : la politique libérale recommande une révision du tarif impliquant une diminution des taxes, des charges, comme l'on dit si joliment en anglais. Les positions sur les instruments de production des industries essentielles et sur les objets nécessaires à l'existence seraient ainsi allégées. Le tarif libéral a donc pour première considération, pour premier souci, les intérêts du foyer et le plus grand bien de la famille ; il est fait pour la majorité et non pour une minorité privilégiée. La pensée libérale n'est pas d'abolir le fisc, mais de l'adapter au revenu, et non à la protection d'intérêts spéciaux et fortunés. L'assimilation, comme système, au libre échange absolu, est un avancé délibérément trompeur.

Elaborons un peu. Un tarif qui serait basé sur le principe du libre-échange serait une absurdité. Pourquoi ? Parce que le libre-échange, par sa nature et son essence même, impliquerait l'absence de tout tarif, un tarif basé sur des principes qui l'éliminent n'est pas, devient une contradiction dans les termes.

Dans les conditions actuelles, il n'est pas de gouvernement, dont le premier devoir est de sagement administrer les affaires de la nation, qui puisse trouver l'abolition de tous tarifs chose prudente, patriotique, ou même possible.

Les libéraux ne veulent pas un tarif — possible — basé sur des principes protectionnistes, non plus qu'ils ne se proposent d'établir un tarif — impossible — basé sur des principes libéralisants ; ils veulent tout simplement un tarif basé sur le principe du revenu et réglementé de telle sorte qu'il évite les maux qu'entraîne fatalement une politique seulement — ou principalement — protectionniste, et les faiblesses d'une politique seulement — ou principalement — libre-échangiste.

Telle est donc, depuis de nombreuses années, la doctrine libérale. D'autre part, il est possible de suggérer un tarif qui aurait pour but principal le revenu et d'opposer ses mérites à ceux d'un tarif qui serait, avant tout, protectionniste. C'est pourquoi M. King veut lutter, il le dit lui-même, comme ont lutté, en 1896, sir Wilfrid Laurier et M. Fielding. De la réussite de son projet découleront une prospérité et une stabilité semblables à celles d'alors et dans le commerce et dans l'industrie.

Pour l'idée libérale, le tarif n'est pas en lui-même un but et une fin ; mais c'est le meilleur moyen connu à adopter pour atteindre à une certaine fin.

Ce but, cette fin est triple et l'on ne pourra y arriver qu'en révisant le tarif sans la moindre pensée d'abolition complète.

Énumérons ces trois opérations :

1o Le tarif doit être révisé pour des fins de revenu. Ceci sera fait en s'appliquant à en extraire des ressources qui rendront possible l'administration équitable, tout en étant économique de notre pays.

2o Le tarif sera révisé dans le but d'augmenter la production. Et ceci pourra être accompli en facilitant aux industries un plus vaste développement, lorsque, bien entendu, ces industries seront basées sur nos riches ressources naturelles : l'agriculture, les mines, les forêts, la pêche ; les instruments nécessaires à leur exploitation et à leur production seront, autant qu'il sera possible, obtenus ainsi à un coût moindre que le coût actuel.

3o La révision du tarif aura pour but principal la diminution du coût de la vie. Et ceci pourra être mis à exécution en rendant possi-

ble, en facilitant l'augmentation de la production et en permettant par conséquent au peuple de se procurer, moyennant une dépense minima les denrées et les objets nécessaires à l'existence.

La politique libérale demande donc un tarif créateur de revenu. Ainsi définie, il est clair qu'elle protège les intérêts et de ceux qui produisent et de ceux qui consomment. Elle n'a cure des intérêts des trusts et des monopoles ; et c'est surtout ce qui la différencie d'un tarif principalement basé sur un principe de protection.

Elle ne parle pas au nom ou pour le bénéfice exclusif d'une certaine classe. Elle n'a souci que de l'intérêt universel, national, de celui des petites municipalités rurales, de celui des patrons comme de celui des employés. Elle veut le bien-être des provinces de l'est comme l'avancement économique de celles de l'ouest et la prospérité du commerce autant que celle de l'agriculture.

Loin de la pensée libérale le désir de s'immerger dans les profits légitimes d'industries légitimes. Les seules personnes qui auront à souffrir, dans leur gousset, d'un tarif ainsi revu et corrigé, appartiennent à ces groupes qui vivent dans la crainte d'une concurrence légitime, mais recherchent sans répit les monopoles individuels aux dépens de l'utilité universelle, peu soucieux qu'ils sont des privations des classes plus humbles et moins fortunées.

Le tarif conservateur fait partie essentielle de l'administration gouvernementale actuelle et il se relie d'inséparable façon au coût extrême de la vie dont nous souffrons tous à l'heure présente.

Le pays a besoin avant tout de revenus pour payer sa dette et faire face à l'administration de la chose publique. La lutte n'est donc pas uniquement à faire sur ces mots : "protection" ou "libre-échange", mais bien sur l'administration des dix dernières années et les moyens de remédier aux pertes qu'elle a entraînées.

Le parti libéral au pouvoir aura pour premier devoir de dissocier le budget et d'en réduire les dépenses. Ceci veut dire fin aux dépenses militaires ; juste répartition des impôts pour ne pas paralyser les industries et le commerce ; un tarif qui favorisera et leur permettra de croître, tout en aidant au consommateur et à l'agriculteur. Enfin, la pensée libérale veut aussi l'union des races et le respect des croyances, l'attention aux besoins et aux requêtes de toutes les classes et non pas d'une seule, le respect de la constitution et de l'autonomie des provinces et une loi électorale équitable.

Laurier a laissé une nation prospère qui était véritablement le royaume de la paix sociale. Le parti libéral veut réédifier ce grand œuvre avant qu'il ne soit trop tard.

Il ne peut y avoir de dogme en matière économique. Les problèmes à résoudre sont distincts dans chaque sphère d'activité, et l'on ne peut, tout en restant juste et impartial, réduire un programme politique dans un mot....

Mais l'on pourrait peut-être définir la profession de foi de M. King par cette formule : le libéral ne s'inspire que de l'intérêt de l'Etat.

LA CONSCRIPTION

Qui en est responsable ?

Il a fallu quatre années aux conservateurs pour inventer un mensonge, qui, croient-ils, leur permet de se présenter décemment devant le peuple.

La conscription, disent-ils, est l'oeuvre de Laurier qui en a inscrit le principe dans sa loi de la milice de 1904.

Et voilà, le tour est joué ! C'est bien là la tactique de fourbes audacieux, trop lâches pour accepter la responsabilité de leurs actes. Et l'on reconnaît bien dans cette indigne manœuvre le mauvais génie qui implore aujourd'hui le peuple de ne pas le chasser du pouvoir.

Mais le mensonge n'a qu'un temps. Et nous sommes persuadés que les Canadiens ne seront pas dupes des tactiques déloyales de M. Meighen et de ses acolytes.

Charles Guérin qui perdit le souffle dans les dix minutes qui lui restaient, n'en prenant que cinq.

A SAINT-JANVIER

Lundi dernier, avait lieu, chez M. Hormidas Ouellette, une belle assemblée. Une centaine de cents électeurs s'y étaient rendus. M. le notaire Vermette, de Saint-Javier, et J.-P. Bélair, avocat, Adolphe Nantel, Emile Lauzon et Henri Fournier, de Saint-Jérôme, ont porté la parole. Ils ont fait le procès du gouvernement Meighen, ils ont signalé ses principaux méfaits et déclaré qu'un vote à M. Fautoux allait soutenir ce gouvernement honni. L'auditoire a récrié. M. Fautoux n'a pas la moindre chance de sauver son dépôt.

Mme Ouellette, secrétaire du cercle des Femmes, a remercié les orateurs de leur concours et s'est portée garante du vote féminin. Les femmes suivent, d'ailleurs, avec beaucoup d'intérêt la présente lutte. Elles manifestent, a dit Mme Ouellette, le désir d'exprimer leur sentiment sur la conduite que le gouvernement actuel a tenue vis-à-vis l'électorat canadien et particulièrement vis-à-vis la province de Québec. Mme Ouellette a assuré, en terminant, l'assemblée que les Femmes vont voter en grand nombre et qu'elles le feront en faveur de M. Prévost, le candidat libéral de la division.

Les assemblées de M. Jules-Edouard Prévost

Voici la liste des assemblées que tiendra M. Jules-Edouard Prévost, candidat libéral, au cours de la campagne électorale, et auxquelles sont invités l'honorable André Fautoux et ses amis.

Dimanche, 13 novembre.
Sainte-Adèle, après la grand'messe.
Mont-Rolland, après les vêpres.
Dimanche, 20 novembre :
Sainte-Marguerite, après la grand'messe.
Sainte-Lucie, après les vêpres.
Mardi, 22 novembre :
Saint-Jérôme (appel nominal)
Dimanche, 27 novembre :
Sainte-Agathe, après la grand'messe.
Saint-Faustin, après les vêpres.
Dimanche, 4 décembre :
Saint-Jovite, après la grand'messe.
Brébeuf, après les vêpres.

La révision de la liste

M. Théodore Grignon, officier réviseur de la liste électorale pour la ville de Saint-Jérôme, commencera son travail le mardi 15 novembre courant, au palais de justice. Cette révision se fera les 15, 16, 17, 18, 19, 21 novembre à 2 heures de l'après-midi, et le 17 novembre à 7 h. 30 du soir.

Chaque des séances durera le temps nécessaire pour juger les demandes prêtes à être entendues.

Toute personne qui ne s'est pas encore fait inscrire, pourra demander, sans avis préalable, à être inscrite sur la liste.

000

Dans la ville de Sainte-Agathe, l'officier réviseur, M. L. U. Chausse, revisera la liste au No 21, rue Saint-Vincent, les 15, 16, 17, 18, 19 novembre, à 1 heure de l'après-midi et le 21 novembre à 1 heure de l'après-midi et, le soir, de 7 h. 30 à 9 heures.

NOUVELLES

— DE —

Saint-Jérôme

— Dimanche soir, la vaste salle du comité libéral était littéralement remplie d'une foule avide d'entendre traiter les questions politiques du jour et d'acclamer le candidat libéral, M. Jules-Edouard Prévost, qui prononça un discours très applaudi.

Les autres orateurs furent l'honorable Athanase David, et MM. Emile Marcotte, avocat, de Montréal, J.-P. Bélair, avocat, Adolphe Nantel et Emile Lauzon, de Saint-Jérôme.

Un grand nombre de dames étaient présentes.

Tout le monde savoure une bonne tasse de thé.

"SALADA"

Si Vous Buvez des Thés du Japon
ESSAYEZ LE
THÉ VERT "SALADA"
Infiniment supérieur aux
Meilleurs thés du Japon

LE THÉ

qui est toujours délicieux. Sa réputation date de trente ans.

Des milliers de femmes et d'hommes affaiblis, épuisés ont signalé d'étonnantes augmentations de poids en prenant du Tanlac. Geo. A. Langlois.

— Madame Z. Raymond, de Saint-Jérôme est allée passer une quinzaine à Sudbury, en promenade chez une parente, Mme J.-H. Prévost.

— M. Alexandre Prud'homme, fils de M. Rodrigue Prud'homme, de notre ville, épousait le jeudi, 10 novembre, Mlle Délima Labelle. Les nouveaux mariés sont partis pour Ottawa, en voyage de noces. Nos meilleurs vœux.

— Le 5 novembre, l'épouse de M. Ephège Lepage a donné le jour à un fils qui a reçu le baptême des noms de Joseph-Gabriel-Germain. Parrain et marraine M. et Mme Joseph Doré. Porteuse, Mlle Gabrielle Doré.

Des millions de personnes, réparties sur tout le continent, ont obtenu de merveilleux résultats du Tanlac. En avez-vous fait l'essai pour vous débarrasser de vos maux ? Geo. A. Langlois.

— Deux vols ont été commis dans notre ville, dimanche dernier. Les voleurs ont pénétré au moyen de fausses clefs chez M. Sévère Laviolette, marchand du ferroux et se sont emparés de différentes choses, revolvers, etc., pour le montant de \$200.00. Ils sont allés aussi chez M. Aldéric Labelle, marchand de nouveautés, ont pris à peu près pour la même valeur. Ils ont aussi essayé de pénétrer chez M. Papilbaum. Ils ont brisé un cadenas mais n'ont pas pu pénétrer.

Jusqu'à présent nous n'avons aucune trace des voleurs.

— M. le curé Brousseau fait en ce moment la visite annuelle des familles de la ville.

— Mercredi, la neige est tombée en abondance, et nous avons vu apparaître dans nos rues les voitures d'hiver.

Les jeunes se réjouissent, car la neige est pour eux une occasion de nombreuses parties de plaisir.

Le Tanlac est manufacturé dans un des plus grands laboratoires et des mieux outillés de ce pays. Geo. A. Langlois.

— A Saint-Jérôme, le comité central libéral ne vide pas. Chaque soir, des centaines d'électeurs et d'électrices s'y réunissent pour entendre traiter les questions politiques.

M. Jacques Villeneuve, organisateur de la lutte dans le comté, assure que la majorité de M. Prévost sera d'au moins 3,000.

— Le parfum discret "Grisez-moi" est en vente à la pharmacie Langlois, seul représentant pour Saint-Jérôme. L'échantillon, 35c l'once, \$2.50.

— Les dames et demoiselles de Saint-Jérôme se sont enrégimentées en grand nombre sur la liste électorale ; en ce faisant, elles ont fait preuve d'un magnifique esprit civique et elles méritent les compliments les plus chaleureux. Elles font preuve de patriotisme, le 6 décembre, en votant pour le candidat libéral, M. Jules-Edouard Prévost, afin de



est excellent dans les indigestions, parce qu'il stimule naturellement et efficacement les fonctions de l'estomac et du foie. Avec ces organes en bonne condition l'indigestion est impossible. Faites-en l'essai aujourd'hui !

LES INDIGESTIONS

Le Sirop de la Mère Seigel est vendu partout 50c et \$1.

CAFÉ PRIMUS

Composé de Café de Choix, sélectionné et mélangé par des experts, torréfié juste à point pour lui conserver tout son Parfum, le CAFÉ PRIMUS nous assure une infusion dont la saveur et l'arôme sont insurpassables. Essayez-le.



LE CAFÉ PRIMUS est vendu en boîtes de fer-blanc, hermétiquement closes pour conserver intact tout son arôme délicat.

Distributeur : L. CHAPUT, FILS & CIE, Limitée, Montréal.

chasser du pouvoir Meighen et les hommes de la conscription.

— Les listes électorales sont maintenant affichées à divers endroits de la ville.

Nul doute que nos amis, comme tous les citoyens d'ailleurs, sauront respecter ces documents publics.

— Les prescriptions de MM. les médecins sont remplies avec soin à la pharmacie Langlois à des prix modérés.

— AVIS — Les 12 et 13 novembre courant, M. J. A. Sauvé, de Montréal, sera à l'hôtel Lapointe, à Saint-Jérôme, pour recevoir les rentes seigneuriales dues à M. Raoul Globenky.

DES FLEURS NATURELLES

Avez-vous besoin de fleurs naturelles pour quelque occasion que ce soit : fêtes, mariages, décès, etc. ?

Adressez-vous à la PHARMACIE FOURNIER qui représente ici la fameuse maison McKenna, de Montréal. Choix sur catalogue.

MATRIEL PHOTOGRAPHIQUE

On trouvera aussi à la pharmacie Fournier des kodaks et tous les accessoires voulus pour la photographie.

Le meilleur médicament qui soit au monde pour les reins.



Mères, avec le Sirop de Figues de Californie

Nettoyez les intestins de vos enfants

Un enfant malade aime le goût de fruits de Sirop de Figues de Californie. Si sa langue est sale, ou s'il est transi, fiévreux, ou s'il a des coliques, donnez-lui une cuillerée à thé de ce sirop pour débarrasser ses intestins. En quelques heures, ils chassent tous les poisons de la constipation, la bile, et votre enfant redevenant joyeux et bien portant.

Des millions de mères ont à leur portée le Sirop de Figues de Californie. Elles savent qu'une dose administrée aujourd'hui prévient la maladie de demain. Demandez votre pharmacien le véritable Sirop de Figues de Californie, qui a son mode d'emploi indiqué sur chaque flacon. Mères, pour ne pas avoir une imitation vous devez mentionner le mot "Californie."

La campagne politique

La Minerve sait mentir

(Du Canada-Français de Saint-Jean) :

La Minerve de Montréal colporte actuellement une calomnie qu'il est peut-être bon de ne pas laisser absolument sans réponse. "Montez, montez, il en restera toujours quelque chose". Quelques niais pourraient peut-être s'y laisser prendre.

La Minerve veut faire croire que les députés canadiens français, sir Wilfrid Laurier à leur tête, auraient voté pour le principe de la conscription, en votant contre le sous-amendement Barrette qui demandait le renvoi à six mois du bill de la conscription. La Minerve veut faire croire qu'en votant contre un sous-amendement, on peut voter pour le principe d'un bill, comme si tout le monde ne savait pas que pour voter le principe d'un bill il faut voter sa seconde lecture ; la Minerve veut faire croire que les Canadiens-français libéraux de la province de Québec, qui se sont présentés en 1917, comme anticonscriptionnistes, étaient des conscriptionnistes et que personne ne s'est aperçu ; la Minerve veut faire croire que Laurier, qui avait refusé d'entrer dans le cabinet de coalition de M. Borden, n'aurait pas refusé que M. Borden voulait entrer dans la coalition, était un conscriptionniste ; la Minerve

Votre chevelure sera longue et abondante

LA DANDELINNE coûte seulement 35c la bouteille. Une application de ce baume des pellicules et met fin à la chute des cheveux ; en peu de temps, vous avez doublé la beauté de votre chevelure ; elle devient soyeuse et lustrée. La Dandeline est pour la chevelure ce que la pluie et le soleil sont pour les plantes. Elle atteint les racines et leur donne de la vigueur. Ce merveilleux tonique fait d'une chevelure pauvre, terne et sans vie, une masse de cheveux longue, épaisse, soyeuse et luxuriante.



te veut faire croire que Laurier, qui fut abandonné par plusieurs de ses principaux dirigeants, parce qu'il était contre la conscription, était un conscriptionniste. Et tout cela, parce que les Canadiens-français libéraux ont voté contre le sous-amendement Barrette, qui n'était qu'une petite finasserie politique sans importance, tellement peu importante qu'elle ne put servir aux fins pour lesquelles elle avait été inventée. On voulait simplement se faire un peu de marionettes pour la campagne de 1917, qui a jamais entendu parler du sous-amendement Barrette ! O l'âme en 1921 ! Quelle pauvre vie chez nos adversaires !

Le sous-amendement Barrette fut une manœuvre mesquine. Laurier avait proposé son amendement qui couvrait tout le terrain et répondait absolument aux désirs et aux sentiments du peuple. Il demandait que le bill de conscription ne fut pas adopté avant que la question ne fut soumise au peuple par un référendum, et c'est cette attitude que Québec approuva en 1917, sachant bien ce qui s'était passé à la Chambre. C'était d'ailleurs prendre une position qui devait en appeler fortement à tous les éléments libéraux et démocratiques du pays. Si l'amendement proposé par sir Wilfrid Laurier eût triomphé, le gouvernement était battu et le bill avec lui.

Mais même une question de cette importance ne devait pas être exemptée des petites intrigues inspirées par l'esprit de parti.

M. Barrette et les quelques amis politiques qui le suivirent, inventèrent le petit sous-amendement qui n'eut qu'un effet, celui de montrer que certains gens les besoins politiques prennent toute autre préoccupation. Aussi, toute la députation canadienne-française libérale vota contre le sous-amendement Barrette sans hésitation. Toute la députation canadienne-française libérale vota pour l'amendement Laurier qui demandait le référendum. Toute la députation canadienne-française libérale vota contre la deuxième lecture du bill de conscription, c'est-à-dire contre le principe du bill. Toute la députation canadienne-française vota contre la troisième lecture du bill de conscription, c'est-à-dire contre la conscription.

Et il y a un journal publié à Montréal, en plein vingtième siècle, qui, en présence de faits semblables, ose mépriser les électeurs de cette province au point de publier de pareilles absurdités.

Qu'on apprenne donc, à la Minerve, qu'on ne fait plus les élections comme il y a cinquante ans, à grands coups de mensonge !

DEMANDEZ les parfums "Ma chérie" 25c ; "Bon de Neige", 50c ; "Lilas R. Sand", 35c ; "Brise du Midi", 35c. L'échantillon. En vente à la librairie Prévost.



MALINES-BELGIQUE
Non recréé, mais à servir. Les plus belles, les plus sûres, qui valent, ils font les délices des épouses.

LAPORTE, MARTIN, LIMITEE - - - Montréal

LA DANDERINE

Arrête la chute des cheveux, les épaissit et les embellit



Une bouteille de Danderine coûte 35c. Une seule application fera disparaître les pellicules et arrêtera la chute des cheveux. En outre, elle donne à la chevelure une vigueur nouvelle, plus de lustre, et d'abondance...

OBLIGATIONS

Municipales et Scolaires

A 5-10 ET 15 ANS

ACHETES ET VENDUES

Nous faisons l'évaluation des Obligations GR TIS sur réception d'une liste mentionnant l'emprunteur, l'échéance et l'intérêt.

I. G. DEBUIEN & CIE

Limitée

Banquiers en Obligations

59 Notre-Dame Ouest, Montréal

Gascarets pour le foie et les intestins

Etes-vous bilieux ? Avez-vous mal de tête ? les yeux larmoyants, le teint jaune ? Etes-vous constipé ? Votre estomac est-il aigri et plein de gaz ? Vous devez alors prendre des Gascarets pour débarrasser votre estomac des gaz et de la fermentation en fermentation, pour chasser l'excès de bile et tous les poisons de la constipation. Achetez une boîte de Gascarets de 10c, prenez-en et jetez-les aux agirs.

Laissez la banque vous aider



La Banque des Marchands a du succès parce qu'elle aide ses clients à en obtenir. Plusieurs des cultivateurs les plus riches du pays sont arrivés à la situation qu'ils occupent, grâce à l'aide et aux conseils de la Banque. Ils ont compris que la Banque des Marchands est disposée à donner à ses clients des conseils sur toutes les questions financières.

LA BANQUE DES MARCHANDS

Bureau-chef : Montréal, DU CANADA

Etablie en 1884.

Succursale de ST-JEROME

J. N. LORRAIN, Gérant.

Autres Succursales à Ste-Agathe-des-Monts, Saint-Jovite, Laurentide et Arundel. Succursale à Ste-Anne-des-Plaines, ouverte tous les jours. Succursale à Mont-Heights, ouverte tous les Jours.

Boîtes de sûreté à louer à la succursale de St-Jerome.

Pour les douleurs d'estomac

Les gaz, l'indigestion, prenez la "Diapepsine"

La Diapepsine de Pape est le remède le plus sûr pour l'indigestion, les gaz, la flatulence, les brûlements et l'acidité de l'estomac. Quelques tablettes donnent un soulagement immédiat et rennetent promptement l'estomac en son état normal et vous pouvez alors manger vos mets favoris.

Une grande boîte coûte seulement quelques sous chez votre pharmacien. Des millions de personnes, chaque année, sont soulagées.

L'hôtel Bellevue, tenu par M. P. Lapointe est un établissement recommandable sous tous les rapports. Site excellent, près de la rivière du Nord. Table excellente, chambres spacieuses, dévotion bien aménagées. Un omnibus est à la disposition des voyageurs à l'arrivée et au départ de tous les trains. 118 et 120, rue Labelle, Saint-Jérôme.

Bonne santé

Une bonne santé dépend souvent d'un bon appétit et d'une bonne digestion. Quand vous ne vous sentez pas bien, faites une cure de

CARNOL

L'appétit augmente, les aliments redevenant agréables à prendre et sont convenablement assimilés. Tout le système se trouve tonifié et remis en bon état.

DEMANDEZ LE CARNOL A VOTRE PHARMACIEN

Pâle, Chétive et sans Force.



Depuis plusieurs mois je me voyais dépérir. J'étais devenue pâle, maigre et n'avais plus la force de vaquer à mes occupations. Souvent j'étais prise de vertiges et pour ne pas tomber alors je devais m'asseoir ou me coucher. J'étais aussi bien nerveuse et dormais peu. Après avoir écrit au médecin de la Compagnie Chimique Franco-Américaine j'ai pris des Pilules Rouges qui ont bientôt renouvelé mon sang, ont amélioré mon teint et m'ont grandement fortifiée. Après un traitement de quelques mois je ne pouvais mieux me porter. Mme. Joseph Leblond, 783, Hall, Manchester, N. H.



Les Pilules Rouges guérissent la faiblesse du sang. Elles guérissent aussi les maux de tête, les migraines, les suffocations, les névralgies, les dérangements, les maux de matrice ou des ovaires, les douleurs périodiques et les malaises qui accompagnent toujours la grossesse. Les Pilules Rouges sont le remède spécial de la femme ; elle peut les prendre en tout temps quelles que soient ses occupations.

Les Pilules Rouges sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception de prix, 50 sous la boîte.

Pour toute information et consultation, adressez : CIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, limitée, 274, rue St-Denis, Montréal.

